

Département
Haute-LoireEXTRAIT
**du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2024	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 20
Délibération n°: 202404-03	Pouvoirs : 3
	Excusés : 15

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 2 avril 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BAY Jérôme - BENAT Brigitte - BERNARD Laurent - BRINGER Jean-Paul - FILERE Michel – LOMBARDY Sandra - PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : / **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : / **Communauté de Communes des Sucs** : / **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : FAVIER Christiane – FAURE Cyril - MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : BONNEFOY Régis **Communauté de Communes Ambert Livardois Forez** : SAVINEL Jean
Loire Forez Agglomération : / **Communauté de Communes Val'Éyrieux** : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : BRUN Claude (pouvoir donné à VALETTE Charles)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : THOUMY Denis (pouvoir donné à BONNEFOY Régis)
Communauté de Communes Val'Éyrieux : ROCHE Françoise (pouvoir donné à DELABRE Philippe)

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

VU l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 de l'EPAGE Loire Lignon présenté lors du vote du Compte Administratif 2023 ;

VU l'excédent d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 de l'EPAGE Loire Lignon présenté lors du vote du Compte Administratif 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Compte Administratif 2023 de l'EPAGE Loire Lignon présente :

	DÉFICIT	EXCÉDENT
Section Fonctionnement	- €	26 536,16 €
Section Investissement	- €	649 486,97 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- CONSTATE la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 26 536,16 € et d'investissement de 649 486,97 € pour l'exercice 2023 et d'affecter respectivement ce résultat à l'article 002 de la section de fonctionnement et à l'article 001 (en recettes) de la section d'investissement du budget primitif 2024 de l'EPAGE Loire Lignon.

Fait le 2 avril 2024 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Sandra LOMBARDY

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État